Suicide : Prévention et gestion du risque (Parcours e-learning)

PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE

Ref : ECSPS11C

Compétences visées

Reconnaître et prendre en charge le risque de suicide.

Objectifs et contenus

S'engager dans la formation à distance et mettre à plat présupposés, représentations liés au suicide

- La présentation de chaque participant.
- Le parcours de formation et la planification des différents modules.
- La planification des classes virtuelles.
- Le travail sur les représentations liées au suicide.

Repérer les facteurs de risques suicidaires

- L'épidémiologie du suicide.
- Les différents rapports de l'Observatoire National du Suicide.
- Les fondamentaux sur le risque suicidaire.

Évaluer le risque suicidaire

- Les définitions et concepts-clés.
- Les formes cliniques de la dépression.
- L'état mélancolique.
- La crise suicidaire.
- Les échelles d'évaluation du risque suicidaire.

Objectifs complémentaires

Agir sur la crise suicidaire

- Les chimiothérapies.
- Les entretiens cliniques.
- Le contact et le recontact téléphonique des patients.

Introduire la postvention dans ses pratiques

- L'état des lieux de la postvention pour les participants.
- Les expériences de postvention.

?Définir un plan d'actions et l'évaluer

Clôre la formation et s'engager dans l'analyse d'impact de la formation

- Le bilan des apprentissages.
- La satisfaction générée par la formation.

Méthodes

- Apports cognitifs et quiz autoformatifs.
- Analyse des pratiques par études de dossiers et analyse réflexive autour de cas cliniques.
- L'évaluation est réalisée à partir d'un questionnaire individuel disponible sur la plateforme.

Personnes concernées

Tout professionnel de santé en contact avec des patients à risque suicidaires.

Valeur ajoutée

Cette formation en e-learning d'une durée de 14 heures met en œuvre des méthodes pédagogiques innovantes et des activités originales et variées (vidéo, forum, cours sonorisés, APP, état des lieux du travail de postvention). Le déroulement du dispositif est ainsi dynamique et attrayant.

Pré-requis

Aucun

À noter

La formation est structurée sur 4 mois en e-learning permettant aux professionnels de réaliser la formation en choisissant les moments les plus opportuns en fonction de leurs disponibilités et de faire un retour d'impact sur la pratique.

Dispositif de connexion

- Le déploiement de la formation est fait sur la plateforme de formation distancielle du GRIEPS. Le pôle e-learning du GRIEPS inscrit les participants à la formation. L'accès est ouvert pour une période de 4 mois. Les groupes sont organisés sur la base 10 à 15 personnes par groupes.
- Dès l'inscription à la formation, un email de contact est adressé à chaque participant : il précise l'adresse internet de la plateforme, l'identifiant et le mot de connexion. Les identifiants et mots de passe seront également adressés au chef de projet institutionnel (intra).

Support technique

- Un support technique est proposé du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Il vise à répondre aux questions concernant les éventuels problèmes de connexion à la plateforme.

Tutorat à distance

- Un tutorat pédagogique des apprenants est prévu à distance par les experts de la thématique « Prévention du suicide » au GRIEPS. Trois classes virtuelles sont proposées (temps synchrones en distanciel), les participants se verront proposer des travaux de validation qui feront l'objet d'une régulation individuelle via la plateforme.

Recommandations sur lesquelles s'appuie la formation

- Agence Nationale d'Accréditation et d'Évaluation en Santé. La Crise suicidaire : reconnaître et prendre en charge, John Libbey Eurotext et Fédération Française de Psychiatrie, 2000.
- Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014.
- Données épidémiologiques INSERM 2010.
- Troisième rapport de l'Observatoire National du Suicide, février 2018.
- Modélisation de la crise suicidaire par le Pr Terra (CH le Vinatier Lyon-Bron).
- Outils d'évaluation du Risque de l'Urgence et de la Dangerosité de la crise suicidaire.

Lois, Décrets

- Circulaire du 14 mars 1990, sur les orientations en matière de politique en santé mentale.
- Circulaire n°39-92 du 30 juillet 1992, relative à la prise en charge des urgences psychiatriques.
- Circulaire du 4 juillet 1994 relative à l'organisation et au fonctionnement des urgences dans les établissements de santé assurant le service public hospitalier.
- Décret n°95-648 relatif à l'activité de soins accueil et traitement des urgences, modifié par décrets n°97-616 et n°97-620 du 30 mai 1997.
- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- Circulaire DHOS n°2003-195 du 16 avril 2003 relative à la prise en charge des urgences.
- Décret du 29 juillet 2004, relatif aux actes et règles professionnels du code de la santé publique.
- Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires.

Ouvrages

- BAECHLER, J. Les Suicides (3ème édition). Hermann philosophie, 2009.
- BAUDELOT, C., ESTABLET, R. Suicide : l'envers de notre monde, Éditions du Seuil, 2006.
- CAILLARD, V., CHASTANG, F. Le Geste suicidaire, Masson, 2010.
- COURTET, P. (dir.), Suicides et tentatives de suicide, Médecine-Sciences Flammarion, Lavoisier, 2010.
- DESHAIES, G. Psychologie du suicide, Presses Universitaires de France, 1947.
- EHRENBERG, A. La Fatigue d'être soi : dépression et société, Odile Jacob Poches, 2000.

Mise à jour le : **30/04/2024**